

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUGINES**

32/2023

**Objet : Etat d'assiette et destination des coupes de bois 2024**

**SEANCE VENDREDI 09 JUIN 2023**

*L'an deux mille vingt trois*

*Le 09 juin à 19 heures*

*Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,*

*Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 02 juin 2023 par courrier électronique*

**Étaient présents :**

*Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT*

**Absents excusés :**

*Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC*

*Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER*

*Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Amandine HEBREARD*

**Absents : /**

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

*Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;*

*Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;*

*Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;*

*Considérant :*

*La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 19.04.2023 pour l'exercice 2024 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.*

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- 1) ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2024 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

Parcelle (UG)	Type de coupe <sup>a</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
5	T	400	10.7	OUI	2024

2) **INFORME le Préfet de Région des motifs de son opposition suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2024 :**

Parcelle (UG)	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement	Demande du propriétaire (Année de report ou Suppression)	Motif (art. L214-5 du CF)
5	AMEL	60	1.41	OUI	2024	Report 2025	Conflit d'usage + Valorisation souhaitée

3) **DECIDE de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation.**

**VENTE OU DELIVRANCE DE BOIS SUR PIED**

Choix Destination - Mode de vente [Type de produit (BO bois d'œuvre ; BI bois d'industrie ; BE bois énergie...) concerné et choix effectué, avec volume indicatif le cas échéant]			
Parcelle (UG)	3A3	3A4	3A5
	Délivrance*	Vente avec mise en concurrence (vente de Gré à Gré par soumissions)	Autre choix (A préciser)
5 T		X	

4) **DONNE POUVOIR à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 4.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits.

Madame le Maire,  
Frédérique ANGELETTI